République Française
MAIRIE DE GOMETZ LA VILLE

GOMETZ-LA-VILLE

INFORMATION DE VOTRE MAIRE - 23 novembre 2026

Dans un souci de proximité et chaque fois que l'information et la situation l'exigeront, vous recevrez mes notes d'information par courriel.
***Si vous n'avez pas reçu ce courriel** sur votre boîte mail, envoyez votre adresse internet à **mairie@gometzlaville.fr** pour que nous puissions compléter notre fichier. Je vous en remercie.*
Vous retrouverez les informations sur le site de Gometz la Ville et sur l'application Gometz la Ville à télécharger sur votre téléphone portable.
Une page Facebook dédiée aux informations municipales a été créée. Vous pouvez vous y connecter par le lien suivant : **https://www.facebook.com/MairieGometzLaVille**

Objet : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse de l'été 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et de la réhydratation des sols pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, conformément à **l'arrêté interministériel du 13 novembre 2026 paru au Journal Officiel du 21 novembre 2026**.

Cette reconnaissance ouvre la possibilité pour les personnes ayant subi des dommages liés à cet épisode de sécheresse de solliciter une indemnisation auprès de leur compagnie d'assurance, dans les conditions prévues par leur contrat.

Si vous avez constaté des désordres sur votre habitation (fissures, affaissements, déformations ou tout autre dommage susceptible d'être lié à la sécheresse), nous vous invitons à les déclarer sans délai à votre assureur.

Nous attirons votre attention sur le fait que les déclarations doivent être effectuées **au plus tard le 21 décembre 2026**.

Afin de faciliter l'instruction de votre dossier, il est recommandé de joindre à votre déclaration tous les éléments utiles permettant de constater les dommages : photographies, descriptif des désordres observés, dates d'apparition, devis éventuels, etc.

Pour tout renseignement complémentaire, les services de la mairie restent à votre disposition.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre Maire,
Edwige HUOT-MARCHAND

MAIRIE DE GOMETZ-LA-VILLE (Essonne)